

N/REF : 6/08/2025 17H12 C:002020 I:02570
V/REF : AC/C25623
V/Email reçu le Mercredi 06/08/2025 à 17H12

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BEL
IMMEUBLE : BEAULIEU -BEL
22 A 28, RUE DE BEAULIEU
.
35400 ST MALO

Rennes, le 09 Septembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-006
LOCALISATION : ALLEE 28 BEAULIEU - LOGEMENT VACANT
LOGEMENT N° 003914, PORTE N°3914, 1° ÉTAGE, TYPE 4
MOTIF : CONTROLER LA COLONNE AU NIVEAU DES WC CAR FUITE - GROSSE AUREOLE
Donneur d'ordre : Mme J DIAZ

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 11/08
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DE LA COLONNE D'ÉVACUATION DES WC
CONSTAT : AUCUNE FUITE CONSTATÉE
AUTRE CONSTAT : TOUS LES PLAFONDS SONT TACHÉS MAIS SECS. AUCUNE FUITE EN COURS
REMARQUE : LOGEMENT INSALUBRE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 12/08/25 à 10H20 Mme J DIAZ

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritits (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL007-Ff RFE simple EF-EC/Chauf.=<2h PP	1	100,00	100,00
	TOTAL H.T.			100,00
	T.V.A. a 10,00%			10,00
	TOTAL T.T.C.En EURO			<u>110,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.